

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2018**

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à partir du point 4), François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

EXCUSÉS

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

POUVOIRS

Marylène MILLET à Odette BONTOUX (jusqu'au point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT à Fabienne TIRTIAUX, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Olivier BROSSEAU à Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guillaume COUALLIER

La séance est ouverte à 19 h 00.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2017

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Procès-verbal d'installation d'un nouveau Conseiller municipal suite à démission

Madame Nathalie CHAMONARD GARCIA, élue sur la liste « Saint Genis Bleu Marine », a présenté par courrier en date du 08 janvier 2018 sa démission de son mandat de Conseillère municipale.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Pascal BARD est donc appelé à remplacer Madame Nathalie CHAMONARD GARCIA au sein du Conseil municipal et des commissions municipales n°2 et 3.

Le tableau du Conseil municipal est ainsi mis à jour et Monsieur le Préfet est informé de cette modification.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de l'installation de Monsieur Pascal BARD en qualité de Conseiller municipal.

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2017-035 à 2017-038

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n°2017-035 à 2017-038).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

- LE CONSEIL PREND ACTE -

4 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société SFNI en vue d'exploiter des installations de traitement et affinage de métaux non ferreux dans l'établissement situé 15 chemin des Basses Vallières à Brignais

La société SFNI a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'étendre ses activités au traitement et à l'affinage de métaux non ferreux.

L'autorité environnementale (DREAL) a rendu son avis sur cette demande d'autorisation le 16 octobre 2017. Elle précise que le projet de la société SFNI prend en compte les enjeux environnementaux de façon complète et adaptée.

Conformément à la législation en vigueur, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera pendant 31 jours du 10 janvier 2018 au 09 février 2018 inclus.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de la société SFNI en vue d'étendre ses activités au traitement et à l'affinage de métaux non ferreux.

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

5 - FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires 2018 - Tous budgets

Le rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune afin d'éclairer les choix lors du vote du budget 2018.

Éléments de contexte économique

- Une croissance 2018 stable après une évolution de +1,7% en 2017
- Une inflation estimée à 1,2%
- Un taux de chômage à 9,5% qui demeure inférieur à ce qu'il était sur la période précédente
- Un déficit qui passe en dessous du seuil des 3% mais une dette publique à presque 97% du PIB (Maastricht : 60%)
- Et une Loi de Finances qui maintient les équilibres financiers aux collectivités en décidant de la réforme de la TH et d'un pacte de confiance avec les grandes collectivités.
 - . Réforme de la TH : 2/3 des saint genoises exonérées et une compensation de l'Etat au taux de 2017.
 - . Pacte de confiance avec les 319 plus importantes collectivités -SGL n'en fait pas partie- pour réduire la dette publique. Définition d'un seuil de 13 ans pour le remboursement d'une dette -SGL est à moins de 5 ans.

Toutefois, cette Loi de Finances ne revient pas sur les réductions de concours financiers qui ont été opérées par le passé. Ils sont stabilisés au vu de l'amélioration du contexte économique et de la situation encourageante des finances publiques.

Se traduisant par :

- une stabilisation des dotations versées par l'État aux collectivités (la D.G.F. était de 1,27M€ en 2017 contre 2,6M en 2011),
- des dépenses liées à la péréquation avec un FPIC qui reste sur le plan niveau national au même niveau qu'en 2017 (Saint Genis Laval a payé 253 k€ en 2017 contre 0€ en 2011 date de création de ce nouveau prélèvement).

Au final, les budgets des collectivités locales continuent d'être élaborés dans un contexte qui les contraint à poursuivre les recherches d'économies déjà engagées au sein de leur structure, de leur territoire mais aussi avec l'ensemble de leurs partenaires.

Saint-Genis-Laval a intégré depuis longtemps cette nouvelle donne et doit poursuivre sa réflexion stratégique pluriannuelle de manière à pouvoir continuer à rendre un service public de qualité et des équipements publics adaptés à l'évolution des besoins.

Orientations budgétaires 2018

Les budgets principal et annexe pour l'année 2018 ainsi que les suivantes sont caractérisés par la volonté de mettre en œuvre et de continuer à concevoir des partenariats, d'optimiser la gestion pour ne pas actionner le levier fiscal, et enfin d'agir pour le bien être et le développement du territoire.

Poursuivre les logiques de partenariats

Il s'agit de capitaliser sur les démarches initiées ou portées précédemment par la ville pour le mettre en œuvre de manière durable et généralisée pour stabiliser, mutualiser ou minorer les coûts.

- . Stabilité de l'enveloppe subvention aux associations, ce qui implique pour elles de continuer à rationaliser leur gestion mais aussi à réinventer leur fonctionnement
- . Pacte métropolitain : phase de mise en œuvre pour améliorer la qualité du service public en optimisant les moyens humains et matériels existants.

Les conventions "qualité-propreté" en matière de cadre de vie qui vont pouvoir maintenant être mises en œuvre pour coordonner les moyens de la Métropole et de la Ville afin de rationaliser les interventions pour les secteurs du centre-ville et des Barolles et des Collonges ainsi que le travail réalisé en matière d'action sociale, pour faciliter l'accueil et l'orientation des

usagers et pouvoir échanger et partager des données individuelles et globales en matière par exemple d'action sociale, d'emploi, de logement ...

- Optimiser la gestion pour ne pas actionner le levier fiscal

Le budget 2018 sera proposé sans augmenter les taux communaux.

À ce titre, on rappellera l'effort communal réalisé. En effet, les taux communaux n'ont pas varié depuis plus de 7 ans et sur une période de plus de 12 ans l'évolution s'est limitée à 1% au total

Pour cela, outre la recherche permanente d'une limitation des dépenses, (pour mémoire près de -10% sur les charges à caractère général entre 2013 et 2016), la Ville doit se saisir de toute opportunité visant à lui permettre d'accroître ses capacités d'actions et de se générer des marges de manœuvre supplémentaires. La gestion patrimoniale immobilière constitue un axe important de cette politique car elle permet de réduire les dépenses et d'augmenter les recettes :

- par des travaux de rénovation et des constructions de qualité qui diminuent les coûts de fonctionnement et respectent d'avantage l'environnement,
- par des acquisitions stratégiques pour le fonctionnement ou le développement et renforcer l'attractivité de la Ville (soutien du commerce de proximité, acquisition d'un bien au 49 rue Guilloux en 2018 pour 253 k€ avec un retour sur investissement inférieur à 15 ans),
- des cessions de biens communaux devenus non stratégiques et des requalifications de biens pour optimiser leurs occupations en fonction de leur valeur économique et de l'évolution des besoins avec des pistes prometteuses dans le centre ville qui seront explorées et analysées.

- Agir pour l'avenir du territoire

La ville a réalisé un niveau soutenu d'équipement sur toute la période 2009/2017 qui s'élève à 5,5 M€ par an grâce à un autofinancement élevé.

Dans le même temps la dette est maîtrisée et la Ville a conservé une capacité de désendettement de moins de 5 années qui est inférieure aux moyennes observées ce qui illustre sa bonne santé financière et lui permet une politique d'investissement toujours soutenue contrairement aux villes de même strate.

L'année 2018 marquera le début d'un autre cycle d'investissement qui va se poursuivre tout au long de la seconde partie du mandat avec les études pour la rénovation du CSCB, la construction de deux terrains de tennis couverts, d'un club house et d'un espace multisports sur le complexe Henri Fillot, le réaménagement des locaux petite enfance du secteur des Collonges (RAM des Collonges et relocalisation de Roule Virou), la tranche 2 du réaménagement du quartier des Barolles.

Les principaux projets et actions programmés et échelonnés entre 2015 et 2020 figurent dans le tableau ci-après qui confirme l'avancement normal des projets programmés.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Darcieux, Barolles - Collonges)		=====	=====	=====		
MDQ Collonges	=====					
Médiathèque B 612, la Mouche	=====					
P.M. et vidéoprotection	=====					
Espace sportif abrité Espace H.Fillot		=====				
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, G.S. Ste Eugénie	=====					
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors	=====					
Actions sociales	=====					
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie					=====	
Économie - commerces et emploi	=====					
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux					=====	
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie /arrivée du métro (extension)						=====
C.S.C.B restructuration				=====		
Relocalisation du RAM - Extension de la crèche R. Virou			=====			

Le contexte économique s'est amélioré et laisse entrevoir des perspectives plus favorables. Il convient toutefois de remarquer que l'État ne peut pas revenir sur les pertes de ressources du début du mandat (4 M€). Une gestion attentive et efficiente permet de ne pas répercuter les difficultés sur les contribuables et de continuer au développement du territoire qui va s'accélérer avec l'arrivée du métro et l'aménagement du vallon des Hôpitaux.

Les niveaux d'endettement et d'épargne de la ville lui permettent d'envisager avec sérénité le financement des investissements programmés, mais cela doit s'accompagner par des efforts de tous les acteurs du territoire de manière à ne pas obérer les capacités d'actions individuelles et collectives.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter que la présentation, au titre de l'exercice 2018, du rapport d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du CGCT ci-avant présenté ainsi que de la tenue du débat d'orientations budgétaires ont eu lieu.

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

6 - PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Conformément au CGCT, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi il est proposé une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les avancements de grade intervenus.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications ci-avant énoncées au tableau des effectifs du personnel communal.

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

**Fait à Saint-Genis-Laval, le 24/01/18
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER**